

Vendredi 31 août 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

171 PRIX PELAT **3.600 m Jeudi 23 août 2018 à 10 h 30**
(Haies - Femelles)

60 000

(28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour pouliches de **3 ans**. **Poids : 65 k.** surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 15.000.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

172 PRIX DE GIEN **3.000 m**
(Haies - A réclamer - Mâles et Hongres)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ayant reçu en courses de haies une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No2. Départ au tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes 18 partants maximum

173 PRIX PIERRE ET JEAN-MARIE **3.600 m**
MERCIER
(Haies - Femelles)

50 000

(24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour pouliches de **4 ans**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

174 PRIX ACHILLE-FOULD **3.600 m**
(Haies)
(L.)
(Inédits)

60 000

(28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas couru. **Poids : 4 ans, 65 k.; 5 ans et au-dessus, 69 k.**

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 31 août 2018 (suite)

Jeudi 23 août 2018 à 10 h 30

175 PRIX DE L'ORLEANAIS **3.600 m**
(Haies)

48 000

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en courses de haies, cette année, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

176 PRIX WEATHER PERMITTING **3.500 m**
(Steeple-Chase)
(Inédits)

55 000

(26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**

PARC. No24. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On ne saute pas la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

177 PRIX JEAN NOIRET **3.600 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No30. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Vendredi 31 août 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****178** PRIX RECRUIT II
(Steeple-Chase - A réclamer)**3.700 m Jeudi 23 août 2018** à 10 h 30**23 000**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No34. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Butte en terre - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Forfaits :	Lundi 27 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 28 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 28 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 29 Aout 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 29 Aout 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Samedi 1^{er} septembre 2018

CRAON

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0212 244

Vendredi 24 août 2018 à 10 h 30

4293 PRIX BARON DE PIERRES **4.100 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu en steeple-chases, cette année, une allocation de 10.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

parcours intérieur No 411 18 partants maximum

4294 PRIX CARPENTER (PRIX COURANT **4.100 m**
D'AIR)

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

parcours intérieur No 411 18 partants maximum

Publication des poids, le lundi 27 août 10 h.

Forfaits :	Mardi 28 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 30 Aout 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 30 Aout 2018	12 h 30 Boulogne

Dimanche 2 septembre 2018**ENGAGEMENTS****CRAON**

(Pôle Régional)

Diurne

0212 245

4295 PRIX ETS DUTERTRE / RED MILLS **4.000 m** **Vendredi 24 août 2018** à 10 h 30
(PRIX RENE COUETIL)
(Steeple-Chase - Cavalières et
Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Etape The Gentlemen's League European Championship by Corwolly's Red Miles.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

parcours extérieur No 401 18 partants maximum

4296 PRIX FORNELLS (PRIX CLAUDE ROUGET) **4.200 m**
(Steeple-Chase)

38 000

(18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

parcours intérieur No 422 18 partants maximum

4297 GD CROSS DE CRAON-CRYSTAL **6.000 m**
CUP-PX SUPER U CRAON-PX LOUIS
DE GUEBRIANT
(Cross-Country)
(L.)

Championnat de France de Cross-Country
Challenge Crystal Cup**75 000**

(36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375) - dotation France Galop.

*7ème Etape du Challenge CRYSTAL CUP*Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 68 k.****La course sera précédée d'un défilé.****parcours extérieur No 601** 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 31 Aout 2018	12 h 30 Boulogne



ENGAGEMENTS

Lundi 3 septembre 2018

CRAON

(Pôle Régional)

Diurne

0212 246

Lundi 27 août 2018 à 10 h 30

4298 PRIX GROUPAMA (PRIX FINEAU) **3.700 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

23 000

(10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.500.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

parcours intérieur No 371 18 partants maximum

Publication des poids, le mardi 28 août 10 h.

4299 PRIX DE LA SAYETTE **4.600 m**
(Cross-Country)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu, cette année, une allocation de 15.000 ni reçu, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, 20.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

parcours extérieur No 461 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 31 Aout 2018	12 h 30 Boulogne

Jeudi 6 septembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

179 PRIX JEAN BART **3.600 m Mercredi 29 août 2018 à 10 h 30**
(Haies - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

Support d'événement

100 000

(45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par France Galop.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 31 août 10 h.

180 PRIX DES PLATANES **3.600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

60 000

(28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

181 PRIX FINOT (POULICHES) **3.600 m**
(Haies - Femelles)

(L.)

(Inédits)

60 000

(28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au galop, recevront 2 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 6 septembre 2018 (suite)

Mercredi 29 août 2018 à 10 h 30

182 PRIX MELANOS **3.600 m**
(Haies)
(L.)

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 21.000 cette année et par 30.000 l'année dernière.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

183 PRIX CADOU DAL **3.500 m**
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

184 PRIX MORTEMART **3.600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Engagements dans la course n°179

Jeudi 6 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

185 PRIX GELAS **3.500 m** Mercredi 29 août 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase - Handicap)

56 000
(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce handicap sera +10

La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70k.

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le vendredi 31 août 10 h.

186 PRIX WORLD CITIZEN **4.400 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

56 000
(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 59 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le vendredi 31 août 10 h.

Forfaits :	Samedi 1 ^{er} Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 3 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 3 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 4 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 4 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Lundi 10 septembre 2018

MARSEILLE BORELY

(1^{re} catégorie)

Semi-Nocturne

0610 253

Lundi 3 septembre 2018 à 10 h 30

4543 PRIX FERNAND CARBONNE **3.500 m**
(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4544 PRIX D'ACHERES **3.500 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, cette année, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Mardi 11 septembre 2018

ENGAGEMENTS

CHATEAUBRIANT

(1^{re} catégorie)

Diurne

0107 254

4197 PRIX D'AUTEUIL **3.400 m** **Lundi 3 septembre 2018** à 10 h 30
(Haies - Handicap de catégorie)

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les poulains et pouliches auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

15 partants maximum

Publication des poids, le mercredi 5 septembre 10 h.

4198 PRIX MICHEL DE PONTBRIAND **4.100 m**
(Haies - A réclamer)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Judi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 7 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 8 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 8 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Mercredi 12 septembre 2018

COMPIEGNE

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0880 255

Mardi 4 septembre 2018 à 10 h 30

4619 PRIX NUAGE **3.400 m**
(Haies - Mâles et Hongres)**45 000**

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop. Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 19.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4620 PRIX ROMAN OAK **3.400 m**
(Haies - Femelles)**45 000**

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop. Pour poulaches de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 19.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4621 PRIX ASTON BLOUNT **3.600 m**
(Haies)**50 000**

(24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop. Pour tous poulains et poulaches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 38.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

18 partants maximum

4622 PRIX LANDS END **3.600 m**
(Haies - A réclamer)**23 000**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

Mercredi 12 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4623 PRIX MAURICE D'OKHUYSEN
(Steeple-Chase)

3.350 m **Mardi 4 septembre 2018** à 10 h 30

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 17.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.350 m. env. Départ adossé à la Double barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum

4624 PRIX SUMMIT
(Steeple-Chase)

3.450 m

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, couru trois fois. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.450 m. env. Départ adossé à la Double barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - haie noire - Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Talus des tribunes - Open ditch - Oxer synthétique - Double Barrière - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum

4625 PRIX JIM CROW
(Steeple-Chase)

3.800 m

65 000

(31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 22.000 cette année et par 46.000 l'année dernière.

3.800 m. env. Haie N°4- Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mercredi 12 septembre 2018 (suite)

Mardi 4 septembre 2018 à 10 h 30

4626 PRIX DES ROUGES TERRES **3.800 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.800 m. env. Haie N°4- Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum

Forfaits :	Vendredi 7 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 8 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 8 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 10 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 10 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Jeudi 13 septembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

187 PRIX ALAIN ET GILLES DE GOULAINÉ (Haies - Handicap) (L.) **3.600 m Mercredi 5 septembre 2018 à 10 h 30**

Support d'événement

95 000

(42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera + 9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au Propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 7 septembre 10 h.

188 PRIX AMATI (Haies - A réclamer - Femelles) **3.000 m**

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu en courses de haies une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No2. Départ au tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes 18 partants maximum

189 PRIX FINOT (POULAINS) (Haies - Mâles et Hongres) (L.) (Inédits) **3.600 m**

60 000

(28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au galop, recevront 2 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 13 septembre 2018 (suite)

Mercredi 5 septembre 2018 à 10 h 30

190 PRIX PIERRE CYPRES **3.600 m**
(Haies - Autres Que de Pur Sang - Femelles)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places), ni reçu d'allocation en steeple-chase. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

191 PRIX DE COMPIEGNE **3.900 m**
(Haies - Groupe III)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k pour les 5 ans et de 5 k pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 60.000 cette année et par 130.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au Propriétaire du cheval gagnant par France GALOP.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 20 partants maximum

192 PRIX HENRI GLEIZES **3.500 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Jeudi 13 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

193 PRIX MELI MELO **3.500 m Mercredi 5 septembre 2018 à 10 h 30**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 30.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

194 PRIX RICHARD ET ROBERT **4.400 m**

HENNESSY

(Steeple-Chase)

(L.)

90 000

(43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 55.000 l'année dernière.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

Forfaits :	Samedi 8 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 10 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 10 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 11 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 11 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Samedi 15 septembre 2018

CHOLET

(1^{re} catégorie)

Diurne

0210 258

Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30

3246 PRIX EFFETS DE COULEUR (EX PRIX JUSSIEU SECOURS) **3.400 m**
(Haies - A réclamer)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k. les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4301 PRIX SES RACING TEAM (PX DES PEUPLIERS) **3.400 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4302 PRIX LE BOIS REGNIER PMU TABAC PRESSE CHOLET **3.700 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mardi 11 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 13 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Lundi 17 septembre 2018

ENGAGEMENTS

VICHY

(Pôle Régional)

Diurne

0720 260

4568 PRIX DE SAINT-VOIR **3.500 m** **Lundi 10 septembre 2018** à 10 h 30
(Haies)
(Maiden)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas gagné.

Poids : 68 k. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru cinq fois au galop recevront 2 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4569 PRIX DE CESSET **3.300 m**
(Haies - A réclamer)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 11.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

11 Obstacles 16 partants maximum

4570 PRIX DE DREUILLE **3.500 m**
(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 9.000 ni été classées 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 17 septembre 2018 (suite)

Lundi 10 septembre 2018 à 10 h 30

4571 PRIX DE CERCY LA TOUR **3.700 m**
(Haies - A réclamer)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 10.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**14 Obstacles** 16 partants maximum**4572 PRIX PAVINO** **3.700 m**
(Haies)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**14 Obstacles** 16 partants maximum**4573 PRIX DE CAGNES SUR MER** **3.700 m**
(Haies - A réclamer)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 10.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**14 Obstacles** 16 partants maximum**4574 PRIX WALTER STUCKI** **4.300 m**
(Cross-Country)**21 000**

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas gagné un steeple-chase cette année. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**26 Obstacles** 16 partants maximum

Lundi 17 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4575 PRIX JIVAGO DE NEUVY
(Cross-Country)

4.300 m **Lundi 10 septembre 2018** à 10 h 30

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

26 Obstacles 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Lundi 10 septembre 2018 à 10 h 30

195 PRIX ROYAL JUNIOR **3.500 m**
(Haies)**48 000**

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

196 PRIX DE CHAMBLY **3.600 m**
(Haies - Femelles)

(L.)

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour pouliches de **3 ans**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 21.000.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

197 PRIX PATRICK LEC **3.600 m**
(Haies - Autres Que de Pur Sang - Mâles
et Hongres)**45 000**

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 12.000, ni reçu d'allocation en steeple-chases. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Mardi 18 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

198 PRIX CHAKHANSOOR **3.900 m** **Lundi 10 septembre 2018 à 10 h 30**
(Haies - Handicap de catégorie - Apprentis
- Jeunes Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

48 000

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum
Publication des poids, le mercredi 12 septembre 10 h.

199 PRIX D'ANGERS **3.900 m**
(Haies)

48 000

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 24.500.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

200 PRIX THE FELLOW - MARQUISE DE MORATALLA **4.400 m**
(Steeple-Chase - Groupe III)

145 000

(65 250, 31 900, 18 850, 13 050, 7 250, 5 075, 3 625)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 30.000 cette année et par 70.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mardi 18 septembre 2018 (suite)

Lundi 10 septembre 2018 à 10 h 30

201 PRIX SAPIN **3.600 m**
(Steeple-Chase - Femelles)**52 000**

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No30. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

202 PRIX XANTHOR **3.700 m**
(Steeple-Chase)**52 000**

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, couru trois fois. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No34. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Butte en terre - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Forfaits :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 14 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 15 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 15 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Mercredi 19 septembre 2018

ENGAGEMENTS

CLAIREFONTAINE

(Pôle National)

Diurne
0310 262

4370 PRIX D'OFFEMONT **3.400 m** Mardi 11 septembre 2018 à 10 h 30
(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4371 PRIX D'ANGLET **3.400 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4372 PRIX CHRISTIAN DE L'HERMITE **3.600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4373 PRIX GRAND CROC **3.600 m**
(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mercredi 19 septembre 2018 (suite)

Mardi 11 septembre 2018 à 10 h 30

4374 PRIX KAWAN **3.600 m**
(Haies)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000, ni été classé 2ème d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4375 PRIX DES ETANGS DE SAINT PIERRE **3.700 m**
(Steeple-Chase)**21 000**

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4376 PRIX COMMANDANT GUY DE PIBRAC **3.700 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieur à 9.000. En outre, les poulains et pouliches ayant cette année en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

Forfaits :	Vendredi 14 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 15 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 15 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 17 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 17 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Jeudi 20 septembre 2018

ENGAGEMENTS

NANCY

(Pôle Régional)

Diurne

0903 263

4684 PRIX JEAN PROUVE
(Haies)

3.800 m Mercredi 12 septembre 2018 à 10 h 30

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4685 PRIX DES AUBEPINES
(Haies)

3.800 m

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4686 PRIX DE VREGILLE
(Steeple-Chase)

3.800 m

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 20 septembre 2018 (suite)

Mercredi 12 septembre 2018 à 10 h 30 **4687 PRIX DE DRAGUIGNAN** **5.000 m**
 (Cross-Country)
21 000
 (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
 16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 15 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 17 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 17 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 18 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 18 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Vendredi 21 septembre 2018

ENGAGEMENTS

NANTES

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0137 264

4211 PRIX DU PORTEREAU **3.500 m** Jeudi 13 septembre 2018 à 10 h 30
(Haies)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course de haies, ni couru trois fois ni reçu une allocation de 6.000.
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4212 PRIX DE LA TURBALLE **3.900 m**
(Haies)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4213 GRAND PRIX SYNERGIE - GRANDE COURSE DE HAIES D'AUTOMNE **3.900 m**
(Haies)**30 000**

(14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

15 partants maximum

Forfaits :	Lundi 17 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 18 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 18 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 19 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 19 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

CRAON

(Pôle Régional)

Diurne

0212 265

Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30 **4303** PRIX VANDB (PRIX DE L'OUDON) **4.000 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

parcours extérieur No 401 18 partants maximum

4304 PRIX LM PETITS PAS (PRIX DU TERTRE) **4.000 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

parcours extérieur No 401 18 partants maximum

4305 PRIX APGO MARKEL (PRIX CHATEAU DE CRAON) **3.700 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000, les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

parcours intérieur No 371 18 partants maximum

Samedi 22 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4306 PRIX ADMR (PRIX RENE GUY)
(Cross-Country)

4.600 m Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 11.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

parcours extérieur No 462 18 partants maximum

Forfaits :	Mardi 18 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 20 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 20 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Dimanche 23 septembre 2018

CRAON

(Pôle Régional)

Diurne

0212 266

Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30 **4307** PRIX ETALON MANATEE (PRIX OLIVIER D'ANDIGNE) **3.700 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23 000

(10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.****parcours intérieur No 371** 18 partants maximum
Publication des poids, le mardi 18 septembre 10 h.

4308 GRAND STEEPLE CHASE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE **4.200 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

65 000

(31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.**parcours intérieur No 421** 18 partants maximum

4309 PRIX PROMOCASH LAVAL (PRIX ROGER CHAIGNON) **4.600 m**
(Cross-Country)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.**parcours extérieur No 462** 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 21 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Lundi 24 septembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

203 PRIX ROBERT LEJEUNE **3.600 m** Lundi 17 septembre 2018 à 10 h 30
(Haies - Mâles et Hongres)

(L.)

85 000

(40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**. **Poids : 65 k**.
Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les
sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k.
par 21.000.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

204 PRIX LE GOURZY **3.500 m**
(Haies - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au
minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs
de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées :
1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000.
En outre, tout poulain ou pouliche ayant, en courses de haies,
reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs
allocations de 10.000, 4 k.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k**

**PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant
vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de
l'intersection des pistes.** 18 partants maximum

205 PRIX CALABRAIS **3.600 m**
(Haies - Handicap - Femelles)

(L.)

86 000

(38 700, 18 920, 11 180, 7 740, 4 300, 3 010, 2 150)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, ayant couru depuis
le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une
de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classées
dans les sept premières d'une course ayant servi de support
à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu
une allocation de 7.500, soit été classées dans les trois premières
d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de
1ère catégorie.

**Les références applicables dans ce handicap seront de pour
les 4 ans : +7 ; les 5 ans : +9**

**Les références de cette épreuve seront éventuellement
remontées à la déclaration des partants probables, afin
que le poids le plus élevé soit fixé à 71 k.**

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Publication des poids, le mardi 18 septembre 10 h.

ENGAGEMENTS

Lundi 24 septembre 2018 (suite)

Lundi 17 septembre 2018 à 10 h 30

206 PRIX MARITTIMO **3.600 m**
(Haies)

50 000

(24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas couru avant le 30 juin dernier. **Poids : 4 ans, 64 k.; 5 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

207 PRIX KARGAL **3.500 m**
(Steeple-Chase)

53 000

(25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

PARC. No24. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On ne saute pas la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

208 PRIX FEZENSAC **3.500 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Lundi 24 septembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

209 PRIX LANISTE **4.300 m** **Lundi 17 septembre 2018 à 10 h 30**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000 cette année ; les 6 ans, n'ayant pas reçu, cette année, 8.000 en steeple-chase (victoires et places) à Auteuil. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No42. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Brook - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 21 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

CRAON

(Pôle Régional)

Diurne

0212 267

4310 PRIX DU DOCTEUR GUY JALLOT **4.100 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Des primes de 2.880, 1.440, 840, 570, 270 seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 24.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

parcours intérieur No 411 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 21 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

BORDEAUX LE BOUSCAT

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0581 268

Lundi 17 septembre 2018 à 10 h 30

4480 PRIX MAURICE CALVE **3.300 m**
(Haies - Femelles)
(Inédits)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.**
Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

16 partants maximum

4481 PRIX EDOUARD CLAVERIE **3.300 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Inédits)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru.
Poids : 68 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

16 partants maximum

4482 PRIX DE MIGRON **3.900 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 reçu cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Mardi 25 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4483 PRIX AURELIEN COUPERIE
(Steeple-Chase)

3.800 m **Lundi 17 septembre 2018** à 10 h 30

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en
steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeple-chase
(victoires et places) : 1 k. par 3.000.

PARC. No 2 16 partants maximum

Forfaits :	Jeu	20	Septembre 2018	11 h 30	Boulogne
Engts supplémentaires :	Ven	21	Septembre 2018	11 h 30	Boulogne
Part. prob. & montes :	Ven	21	Septembre 2018	11 h 30	Boulogne
Annul. Part. :	Sa	22	Septembre 2018	10 h 30	Boulogne
Montes :	Sa	22	Septembre 2018	12 h 30	Boulogne

COMPIEGNE

(Pôle Régional)

Diurne

0880 270

Mercredi 19 septembre 2018 à 10 h 30 **4627** PRIX DE BEAUNE **3.800 m**
 (Haies - Handicap divisé)
 (L.)
 Première épreuve

Support d'événement**105 000**

(47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au Propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 21 septembre 10 h.

4628 PRIX DE BIARRITZ **3.400 m**
 (Haies - A réclamer - Femelles)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

Jeudi 27 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4629 PRIX TAFFETAS
(Haies - A réclamer)

3.600 m Mercredi 19 septembre 2018 à 10 h 30

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu en courses de haies une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4630 PRIX JUMNA
(Haies)

3.600 m

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4631 PRIX DE CHABLIS
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

3.800 m

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

18 partants maximum
Engagements dans la course n°4627

ENGAGEMENTS

Jeudi 27 septembre 2018 (suite)

Mercredi 19 septembre 2018 à 10 h 30 **4632** STEEPLE-CHASE DE DEBUT **3.450 m**

(Steeple-Chase)
(Inédits)

53 000

(25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**

3.450 m. env. Départ adossé à la Double barrière – haie – Talus breton – Bull finch – Fence irlandais – haie noire – Double barrière – Butte en terre – Double barrière – Talus des tribunes – Open ditch – Oxer synthétique – Double Barrière - Fence irlandais – Haie – Haie 16 partants maximum

4633 PRIX DE THONON **3.400 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.400 m. env. Départ adossé à la Double barrière – haie – Talus breton – Bull finch – Fence irlandais – haie noire – Rivière – Talus des tribunes - Talus breton – Fence anglais – Moyen Open ditch – Double arrière - Fence irlandais – Haie – Haie 16 partants maximum

4634 PRIX BULAN **3.900 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 et n'ayant pas depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.900 m. env. Haie N°4– Double barrière - Butte en terre – Double barrière – Haie noire – Fence irlandais – Bull finch – oxer synthétique – Open ditch – Talus des tribunes - Talus breton – Fence anglais – Moyen Open ditch – Double arrière - Fence irlandais – Haie – Haie 16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 22 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 24 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 24 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 25 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 25 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Jeudi 27 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

LYON PARILLY

(Pôle Régional)

Diurne

0712 270

4579 PRIX DE LAMORLAYE

(Haies)

3.400 m Mercredi 19 septembre 2018 à 10 h 30

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 11.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 35.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4580 PRIX DES MONTS DU LIVRADOIS

(Haies - Handicap de catégorie)

3.800 m

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 35.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 21 septembre 10 h.

4581 PRIX MERCIER

(Steeple-Chase)

4.100 m

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 60 k. et n'ayant pas été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 23.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 22 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 24 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 24 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 25 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 25 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Vendredi 28 septembre 2018

MARSEILLE BORELY

(1^{re} catégorie)

Diurne

0610 271

Jeudi 20 septembre 2018 à 10 h 30

4549 PRIX DE SANARY **3.500 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4550 PRIX DES SOCIETAIRES **3.800 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Lundi 24 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 25 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 25 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 26 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 26 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Samedi 29 septembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

210 PRIX VIOLON II
(Steeple-Chase - Handicap divisé)
Première épreuve

4.400 m Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30

Support d'événement

105 000

(47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le lundi 24 septembre 10 h.

211 PRIX DE NANTES
(Haies - Femelles)

3.500 m

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Samedi 29 septembre 2018 (suite)

Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30

212 PRIX PRIDE OF KILDARE **3.600 m**
(Haies)
(Inédits)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru.

Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

213 PRIX DE MAISONS-LAFFITTE **3.600 m**
(Haies - Groupe III)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 65 k.**

Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 32.000 cette année et par 78.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

214 PRIX GRANDLIEU **3.900 m**
(Haies)

48 000

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de **5 ans. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000 cette année et par 16.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

215 PRIX MAGICIENNE **3.500 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.**

Surcharges accumulées : 1 k par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000.

En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, en steeple-chase, une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No24. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On ne saute pas la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Samedi 29 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

216 PRIX JULIEN DECRION **3.500 m** Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase - Handicap)

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce handicap se situera entre + 10 + 12

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le lundi 24 septembre 10 h.

217 PRIX MANDARIN **4.400 m**
(Steeple-Chase - Handicap divisé)

Deuxième épreuve

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux **de 5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Engagements dans la course n°210

Forfaits :	Mardi 25 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 27 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Dimanche 30 septembre 2018

STRASBOURG

(Pôle Régional)

Diurne

0907 273

Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30 **4688** PRIX DE LA DIVISION LECLERC **3.500 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4689 PRIX DU PARLEMENT EUROPEEN **4.000 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 13.000 (victoires et places), les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Lundi 1^{er} octobre 2018

ENGAGEMENTS

MOULINS

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0716 274

4584 PRIX CERFRANCE TERRE D'ALLIER **3.400 m** Lundi 24 septembre 2018 à 10 h 30
(PRIX DU PREMIER PAS)
(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Des Primes de 2 880, 1 440, 840, 570, 270, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage, respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 11 15 partants maximum

4585 PRIX CREDIT AGRICOLE CENTRE **3.600 m**
FRANCE (PRIX DE VILLEURBANNE)
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 12 15 partants maximum

4586 PRIX COGEP - EXPERTISE **3.600 m**
COMPTABLE (PRIX AL CAPONE II)
(Haies - Autres Que de Pur Sang)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

PARC. No 12 15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 1^{er} octobre 2018 (suite)

Lundi 24 septembre 2018 à 10 h 30

4587 PRIX STAMM ASSURANCES (PRIX DU BOURBONNAIS) **4.000 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 12.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

PARC. No 16 15 partants maximum
Publication des poids, le mardi 25 septembre 10 h.

4588 PRIX DESMERICIERES GENIE ELECTRIQUE(PRIX JOSEPH PIRVET) **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 21 15 partants maximum

4589 PRIX DU JACQUEMART **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 21 15 partants maximum

Lundi 1^{er} octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4590 PRIX MONSIEUR MEUBLE (PRIX THERMIDOR) **3.800 m** **Lundi 24 septembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23 000
(10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

PARC. No 22 15 partants maximum

Publication des poids, le mardi 25 septembre 10 h.

4591 PRIX DE SOUVIGNY **4.500 m**
(Cross-Country)

20 000
(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Mardi 2 octobre 2018

COMPIEGNE

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0880 275

Lundi 24 septembre 2018 à 10 h 30

4642 PRIX D'AIX **3.400 m**
(Haies)

48 000

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4643 PRIX DOMINIQUE SARTINI **3.600 m**
(Haies)

(L.)

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000.

18 partants maximum

4644 PRIX BAY ARCHER **3.600 m**
(Haies - Femelles)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4645 PRIX DE RANVILLE **3.600 m**
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

Mardi 2 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4646 PRIX NORTHERNTOWN **3.900 m** **Lundi 24 septembre 2018 à 10 h 30**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 16.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.900 m. env. Haie N°4- Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Haie noire - Fence irlandais - Bull finch - Oxer synthétique - Open ditch - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

4647 PRIX LOUIS CHAMPION **3.900 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang - Femelles)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.900 m. env. Haie N°4- Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Haie noire - Fence irlandais - Bull finch - Oxer synthétique - Open ditch - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

4648 PRIX DE LA GASCOGNE **4.500 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

95 000

(45 600, 22 800, 13 300, 9 025, 4 275) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 60.000 l'année dernière.

4.500 m. env. Haie Noire - Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Talus des tribunes - Open ditch - Oxer synthétique - Bull finch - - Fence irlandais - Haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mardi 2 octobre 2018 (suite)

Lundi 24 septembre 2018 à 10 h 30

4649 PRIX DE PAU **4.700 m**
(Cross-Country)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase
(victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000
l'année dernière.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

16 partants maximum

Forfaits :	Judi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 28 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 29 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 29 Septembre 2018	12 h 30 Boulogne

Mercredi 3 octobre 2018

ENGAGEMENTS

TOULOUSE

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0545 276

4494 PRIX DE GAILLAC
(Haies)

3.500 m Mardi 25 septembre 2018 à 10 h 30

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4495 PRIX DES 36 PONTS
(Haies - Femelles)

3.500 m

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 9.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4496 PRIX NECOR
(Haies - Anglo-arabes)

3.500 m

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places).

Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mardi 25 septembre 2018 à 10 h 30

Mercredi 3 octobre 2018 *(suite)*

4497 PRIX GUY DU FAUR DE PIBRAC **3.500 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Vendredi 28 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 29 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 29 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 1 ^{er} Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 1 ^{er} Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Jeudi 4 octobre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

218 PRIX GUILLAUME DE PRACOMTAL **3.600 m Mercredi 26 septembre 2018 à 10 h 30**
(Haies - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

Support d'événement

100 000

(45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Publication des poids, le vendredi 28 septembre 10 h.

219 PRIX PIOMARES **3.500 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 4 octobre 2018 (suite)

Mercredi 26 septembre 2018 à 10 h 30

220 PRIX ISOPANI **3.600 m**
(Haies - Autres Que de Pur Sang)
(Inédits)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais couru. **Poids 68 k**. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois au Galop recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

221 PRIX HIPPARQUE **3.600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Engagements dans la course n°218

222 PRIX VIVIENNE **3.600 m**
(Haies - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Jeudi 4 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

223 PRIX BAYONNET **4.400 m** Mercredi 26 septembre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase)

58 000

(27 840, 13 920, 8 120, 5 510, 2 610)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 27.000, ni été classé dans les trois premiers d'une courses de dotation totales de 135.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 16.000 l'année dernière.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

224 PRIX DE BAGATELLE **4.400 m**
(Steeple-Chase)

54 000

(25 920, 12 960, 7 560, 5 130, 2 430)

Pour tous chevaux de **5 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

225 PRIX DE SALERS **3.700 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No34. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Butte en terre - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Forfaits :	Samedi 29 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 1 ^{er} Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 1 ^{er} Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 2 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 2 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Jeudi 4 octobre 2018 (suite)

NANTES

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0137 277

Mercredi 26 septembre 2018 à 10 h 30 **4217** GRANDE COURSE DE HAIES DE L'OUEST (Haies) **3.500 m**
23 000
 (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Des Primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

15 partants maximum

4218 PRIX DE LA VENDEE (Haies - Autres Que de Pur Sang) **3.500 m**
21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.

15 partants maximum

4219 PRIX AFTER WORK NANTES (Steeple-Chase - Handicap de catégorie) **3.800 m**
23 000

(10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

15 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 septembre 10 h.

Forfaits :	Samedi 29 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 1 ^{er} Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 1 ^{er} Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 2 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 2 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Vendredi 5 octobre 2018**ENGAGEMENTS****ANGERS****(Pôle Régional)****Diurne**

0201 278

4318 PRIX ANDRE ADELE
(Haies)**3.400 m Jeudi 27 septembre 2018** à 10 h 30**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4319 PRIX DE RETHONDES
(Haies)**4.100 m****20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Lundi 1 ^{er} Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 2 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 2 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 3 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 3 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

STRASBOURG

(Pôle Régional)

Diurne

0907 280

Vendredi 28 septembre 2018 à 10 h 30 **4690** PRIX MID DANCER **3.500 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4691 PRIX DU CONSEIL DE L'EUROPE **4.000 m**
(Haies)

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux **de 5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacle reçu 12.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 3.000 cette année et 5.000 l'année dernière..

Les jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Dimanche 7 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4692 PRIX MARCEL MICHEL -GRAND **4.200 m** **Vendredi 28 septembre 2018** à 10 h 30
 STEEPLE CHASE
 (Steeple-Chase)

31 000
 (14 880, 7 440, 4 340, 2 945, 1 395) - dotation France Galop.

Des Primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage, respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 12.000, ni été classés 2ème d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Lundi 8 octobre 2018

TOULOUSE

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0545 281

Lundi 1 octobre 2018 à 10 h 30

4500 PRIX LE BECADIER **3.500 m**
(Haies - Anglo-arabes)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les poulains et pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4501 PRIX DES PONTS JUMEAUX **3.500 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Mardi 9 octobre 2018

ENGAGEMENTS

BORDEAUX LE BOUSCAT

(Pôle Régional)

Diurne

0581 282

4502 GRANDE COURSE DE HAIES DE BORDEAUX (Haies - Handicap) **3.900 m** **Lundi 1 octobre 2018** à 10 h 30

35 000

(15 750, 7 700, 4 550, 3 150, 1 750, 1 225, 875) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le mercredi 3 octobre 10 h.

4503 PRIX DE PAU (Steeple-Chase) **3.800 m**

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 2 16 partants maximum

4504 GRAND PRIX DYNAVENA-CERES (PRIX PIERRE BAGGIO) (Steeple-Chase) **3.800 m**

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 2 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 1 octobre 2018 à 10 h 30

Mardi 9 octobre 2018 (suite)

4505 PRIX JEAN DES ROCHES DE CHASSAY **4.200 m**

(Steeple-Chase - Anglo-arabes)

34 000

(16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

INTERNATIONAL CLASSE A

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, de leur pays d'origine, comptant au moins 12,5 % de sang arabe.

Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 12.000 cette année et par 25.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 3 16 partants maximum

Forfaits :	Judi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 5 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 6 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 6 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

LYON PARILLY

(Pôle Régional)

Diurne

0712 282

4592 PRIX DES MONTS DU BEAUJOLAIS **3.400 m**

(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Mardi 9 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4593 PRIX VETAGRO SUP - CAMPUS **5.200 m** **Lundi 1 octobre 2018** à 10 h 30
 VETERINAIRE DE LYON
 (Cross-Country)

21 000
 (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 67 k.**
 Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
 steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 4.500 cette année
 et par 9.000 l'année dernière.
 16 partants maximum

Forfaits :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 5 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 6 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 6 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Mardi 2 octobre 2018 à 10 h 30

226 PRIX MAGNE **3.600 m**
(Haies - Femelles)
(L.)

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour pouliches de **3 ans**. **Poids : 65 k**. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 24.000.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

227 PRIX BEAUREPAIRE **3.600 m**
(Haies - Femelles)
(Inédits)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k**. Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

228 PRIX LA TURBIE **3.500 m**
(Haies - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

Mercredi 10 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****229** PRIX PETIT FONTAINE
(Haies)**3.600 m** **Mardi 2 octobre 2018** à 10 h 30**50 000**

(24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous chevaux de **4 ans et au dessus**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 4 ans, 64 k.; 5 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

230 PRIX CLAUDE LE LORRAIN - JOSEPH
AUDON
(Haies)
(L.)**3.900 m****80 000**

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 25.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 12.000 cette année et par 28.000 l'année dernière.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 20 partants maximum

231 PRIX ADRIEN BESNOUIN
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)**4.400 m****52 000**

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mardi 2 octobre 2018 à 10 h 30

Mercredi 10 octobre 2018 (suite)

232 PRIX DES PYRENEES **3.500 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

233 PRIX UCELLO II **4.400 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Forfaits :	Vendredi 5 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 6 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 6 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 8 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 8 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Samedi 13 octobre 2018

ENGAGEMENTS

MARSEILLE BORELY

(1^{re} catégorie)

Diurne

0610 286

4553 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI **3.500 m** **Vendredi 5 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies - A réclamer)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k..

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4554 GRANDE COURSE DE HAIES DE **3.800 m**
MARSEILLE
(Haies - Handicap de catégorie)

35 000

(15 750, 7 700, 4 550, 3 150, 1 750, 1 225, 875) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

14 partants maximum

Publication des poids, le lundi 8 octobre 10 h.

Forfaits :	Mardi 9 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 11 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Dimanche 14 octobre 2018

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30

234 PRIX ANDRE ADELE **3.500 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

Support d'événement

95 000

(42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera de + 9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au Propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le mardi 9 octobre 10 h.

235 PRIX GEORGES DE TALHOUET-ROY **3.600 m**
(Haies - Groupe II)

165 000

(74 250, 36 300, 21 450, 14 850, 8 250, 5 775, 4 125)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 28.000.

Des souvenirs seront remis au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

236 PRIX PAUL'S CRAY **3.600 m** **Vendredi 5 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies - Handicap de catégorie)

54 000

(24 300, 11 880, 7 020, 4 860, 2 700, 1 890, 1 350)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les poulains et les pouliches auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 69 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Publication des poids, le mardi 9 octobre 10 h.

237 PRIX JACK BARBE **3.600 m**
(Haies - Handicap de catégorie - Femelles)

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas reçu, cette année, en course de haies une allocation de 13.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les pouliches et les juments auxquelles le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 71 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Publication des poids, le mardi 9 octobre 10 h.

238 PRIX CARMARTHEN **3.900 m**
(Haies - Groupe III)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 62.000 cette année et par 138.000 l'année dernière.

Des trophées seront remis au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

239 PRIX NOIRO **3.500 m**
(Steeple-Chase)

75 000

(36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 18.000.

PARC. No24. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxe - On ne saute pas la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxe - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

240 PRIX ORCADA **4.400 m**
(Steeple-Chase - Groupe III)

145 000

(65 250, 31 900, 18 850, 13 050, 7 250, 5 075, 3 625)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 32.000 cette année et par 75.000 l'année dernière.

Des trophées seront remis au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxe - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

241 PRIX HEROS XII **4.400 m**
(Steeple-Chase - Groupe III)

150 000

(67 500, 33 000, 19 500, 13 500, 7 500, 5 250, 3 750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k.; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans, de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 62.000 cette année et par 155.000 l'année dernière.

Des trophées seront remis au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No46. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - piste intérieure des steeple-chases - On saute la rivière des Tribunes - Piste extérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Mardi 16 octobre 2018

ENGAGEMENTS

FONTAINEBLEAU

(Pôle Régional)

Diurne

0408 289

4403 PRIX DE LA TABLE DU ROI
(Haies - Femelles)

3.550 m Lundi 8 octobre 2018 à 10 h 30

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4404 PRIX ARCHITRACKS (PRIX DES GENETS)
(Haies - Mâles et Hongres)

3.550 m

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4405 PRIX DU RALLYE FONTAINEBLEAU
(Haies)

3.550 m

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mardi 16 octobre 2018 *(suite)*

Lundi 8 octobre 2018 à 10 h 30

4406 PRIX DU GRAND PARQUET **3.550 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

13 Obstacles 16 partants maximum
Publication des poids, le mercredi 10 octobre 10 h.

4407 PRIX D'URY **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours Intérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Haie - Talus breton - Haie - Double barrière - Haie - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

4408 PRIX DU LANCER **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxer de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

Mardi 16 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4409 PRIX DE L'ECOLE MILITAIRE
D'EQUITATION
(Cross-Country)

4.600 m **Lundi 8 octobre 2018** à 10 h 30

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Haie - Talus breton - Haie - Talus breton - Haie - Mur en pierres - Contre haut - Rivière - Petit open-ditch - Trou à bord franc - Talus landais - Passage de route - Haie - Volpoum - Bullfinch - Double barrière - Fence - Talus breton - Haie 16 partants maximum

Forfaits :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 12 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 13 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 13 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

TOULOUSE

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0545 291

Mercredi 10 octobre 2018 à 10 h 30

4506 PRIX DE FRONTON **3.500 m**
(Haies - Femelles)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

16 partants maximum

4507 PRIX DYNAVENA CERES **3.500 m**
NUTRITION
(Haies)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

16 partants maximum

4508 PRIX DE LA RAMEE **3.500 m**
(Steeple-Chase)**21 000**

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

16 partants maximum

Jeudi 18 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4509 PRIX SAMARITAIN
(Steeple-Chase - Anglo-arabes)

3.500 m Mercredi 10 octobre 2018 à 10 h 30

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**,
anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés
en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5
ans n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et
places). **Poids : 4 ans, 66 k. 5 ans, 69 k.** Surcharges
accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires
et places) : 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins
18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %,
6 k.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 13 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 15 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 15 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 16 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 16 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

MOULINS

(Pôle Régional)

Diurne

0716 292

Jeudi 11 octobre 2018 à 10 h 30

4594 PRIX GEORGES BOUDET **3.400 m**
(Haies)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 9.500 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****PARC. No 11** 15 partants maximum**4595** PRIX D'AUTOMNE **3.600 m**
(Haies - Autres Que de Pur Sang)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant, ni reçu 10.000 (victoires et places) en courses de haies, ni reçu une allocation en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****PARC. No 12** 15 partants maximum**4596** PRIX LAMARTINE CONSTRUCTION **4.400 m**
(PRIX DE MONTLIVault)
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)**23 000**

(10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase ni reçu une allocation de 11.000, ni cette année, été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 25.000.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.****PARC. No 23** 15 partants maximum
Publication des poids, le vendredi 12 octobre 10 h.

Vendredi 19 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4597 PRIX DU DOCTEUR GUY FELLMANN 4.500 m **Jedi 11 octobre 2018** à 10 h 30
(Cross-Country)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas reçu

25.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 5 ans,**

67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes

reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront

3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Lundi 15 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 16 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 16 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 17 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 17 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Samedi 20 octobre 2018

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Vendredi 12 octobre 2018 à 10 h 30

242 PRIX PRINCE D'ECOUEN **3.900 m**
(Haies - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

Support d'événement

100 000

(45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum
Publication des poids, le lundi 15 octobre 10 h.

243 PRIX EMILIUS **3.600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Inédits)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru.
Poids : 68 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Samedi 20 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

244 PRIX MID DANCER **3.500 m** **Vendredi 12 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies (à réclamer excepté) reçu, 18.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

245 PRIX PIERRE DE LASSUS **3.900 m**
(Haies - Groupe III)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 32.000 cette année et par 78.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 20 partants maximum

246 PRIX ROGER SOULANGE-BODIN **3.900 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum
Engagements dans la course n°242

ENGAGEMENTS

Samedi 20 octobre 2018 (suite)

Vendredi 12 octobre 2018 à 10 h 30

247 PRIX BISON FUTE **3.500 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamations supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

248 PRIX MONTGOMERY (HANDICAP) **4.700 m**
(Steeple-Chase - Groupe III)

175 000

(78 750, 38 500, 22 750, 15 750, 8 750, 6 125, 4 375)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No50. Départ au carrefour de la source, vers le tournant d'Auteuil - Brook - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste extérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

Publication des poids, le lundi 15 octobre 10 h.

Samedi 20 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

249 PRIX DUC D'ALBURQUERQUE **3.700 m** **Vendredi 12 octobre 2018** à 10 h 30
 (Steeple-Chase - Cavalières et
 Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 25.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 11.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

PARC. No34. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Butte en terre - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Forfaits :	Mardi 16 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 18 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 18 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Dimanche 21 octobre 2018

CHOLET

(1^{re} catégorie)

Diurne

0210 294

Vendredi 12 octobre 2018 à 10 h 30

4333 PRIX DU PRESIDENT GERARD **3.800 m**
COIFFARD

(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000.
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4334 PRIX RACING TEAM (PRIX DES **3.800 m**
PRUNIER)

(Haies - Handicap de catégorie)

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus.**

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le jeudi 18 octobre 10 h.

Forfaits :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Mardi 23 octobre 2018

ENGAGEMENTS

COMPIEGNE

(Pôle Régional)

Diurne

0880 296

4650 PRIX DE LA HAGUE
(Haies - A réclamer)

3.400 m **Lundi 15 octobre 2018** à 10 h 30

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4651 PRIX LOGGIA
(Haies - Femelles)

3.400 m

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4652 PRIX DE PORNIC
(Haies - A réclamer)

3.600 m

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamations supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamations supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mardi 23 octobre 2018 (suite)

Lundi 15 octobre 2018 à 10 h 30

4653 PRIX LA FREGATE **3.600 m**
(Haies - Femelles)**45 000**

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4654 PRIX DE NOGENT **3.800 m**
(Haies - A réclamer)**23 000**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4655 PRIX KERLOR **3.450 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)**23 000**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches **de 3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.450 m. env. Départ adossé à la Double barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - haie noire - Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Talus des tribunes - Open ditch - Oser synthétique - Double Barrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

Mardi 23 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4656 PRIX HURON
(Steeple-Chase - Handicap)

3.800 m **Lundi 15 octobre 2018** à 10 h 30

58 000

(26 100, 12 760, 7 540, 5 220, 2 900, 2 030, 1 450) - dotation
France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**,

La référence applicable dans ce handicap sera +12

**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée
à la déclaration des partants probables, afin que le poids
le plus élevé soit fixé à 70 k.**

**3.800 m. env. Haie N°4- Double Barrière - haie - Talus breton
- Bull finch - Fence irlandais -Haie noire - Rivière - Talus
des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open
ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie**
18 partants maximum

Publication des poids, le mercredi 17 octobre 10 h.

Forfaits :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 19 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 20 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 20 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

STRASBOURG

(Pôle Régional)

Diurne

0907 297

Mardi 16 octobre 2018 à 10 h 30

4693 PRIX DES CONTADES 3.500 m

(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4694 PRIX D'AUTEUIL 4.000 m

(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4695 PRIX DE LA 1ERE ARMEE 5.200 m

(Cross-Country)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Vendredi 19 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 20 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 20 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 22 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 22 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Mercredi 24 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

TOULOUSE

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0545 297

4514 PRIX DU PONT NEUF **3.500 m** **Mardi 16 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids: 67 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

16 partants maximum

4515 PRIX DE LA PATTE D'OIE **3.500 m**
(Steeple-Chase)**21 000**

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4516 STEEPLE-CHASE D'AUTOMNE **4.200 m**
DYNAVENA CERES NUTRITION
(Steeple-Chase - Handicap)**48 000**

(21 600, 10 560, 6 240, 4 320, 2 400, 1 680, 1 200) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000.**La référence applicable dans ce handicap sera +14.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.**

16 partants maximum

Publication des poids, le jeudi 18 octobre 10 h.

Forfaits :	Vendredi 19 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 20 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 20 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 22 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 22 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Jeudi 25 octobre 2018

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Mercredi 17 octobre 2018 à 10 h 30

250 PRIX SANTO PIETRO **3.600 m**
 (Haies - Handicap divisé)
 (L.)
 Première épreuve

Support d'événement

100 000

(45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au Propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
 Publication des poids, le vendredi 19 octobre 10 h.

251 PRIX LUSIGNAN **3.500 m**
 (Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

Jeudi 25 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

252 PRIX PRE CATELAN **3.500 m** Mercredi 17 octobre 2018 à 10 h 30
(Haies - Femelles)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

253 PRIX CAP **3.600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Engagements dans la course n°250

254 PRIX HUNORISK **3.600 m**
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses à obstacle, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 25 octobre 2018 (suite)

Mercredi 17 octobre 2018 à 10 h 30

255 PRIX TRIQUERVILLE **4.400 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

85 000

(40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 28.000, ni été classé dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 135.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 14.000 cette année et par 32.000 l'année dernière.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

256 PRIX FERDINAND Riant **4.300 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No42. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Brook - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

257 PRIX MONCOURT **4.400 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Forfaits :	Samedi 20 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 22 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 22 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 23 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 23 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Samedi 27 octobre 2018

ENGAGEMENTS

NANTES

(Pôle Régional)

Diurne

0137 300

4245 PRIX DE RICHEBOURG **3.900 m** **Vendredi 19 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies)
20 000
(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.
15 partants maximum

4246 GRAND STEEPLE-CHASE DE **4.300 m**
LOIRE-ATLANTIQUE
(Steeple-Chase)
(L.)
46 000
(22 080, 11 040, 6 440, 4 370, 2 070) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 19.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.
15 partants maximum

Forfaits :	Mardi 23 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 25 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ARGENTAN(2^e catégorie A)

Diurne

0303 301

Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

4384 PRIX MAURICE BERNARDET **3.600 m**
(Haies)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

15 partants maximum

4385 PRIX LEON ZITRONE **3.600 m**
(Haies)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

15 partants maximum

4386 PRIX ANDRE THERON **3.600 m**
(Haies - Autres Que de Pur Sang - Femelles)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

15 partants maximum

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

- 4387** PRIX ELIE DE BRIGNAC **3.600 m** **Vendredi 19 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum
- 4388** PRIX FRANCE GALOP **4.200 m**
(Haies)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, cette année, été classés 1er ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum
- 4389** PRIX JEAN ET RENE COUETIL **4.250 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)
12 000
(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum
- 4390** CLAUDE GUERLAIN **4.250 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu 10.000 (victoires et places), ni reçu une allocation de 7.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

4391 PRIX D'ENGHIEEN **4.250 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Lundi 29 octobre 2018

ENGAGEMENTS

LES SABLES-D'OLONNE(1^{re} catégorie)

Diurne

0127 302

4258 PRIX DU CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE **3.450 m** **Lundi 22 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 9.500 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 32.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4259 PRIX JOBIC SEVERE **3.450 m**
(Haies - Autres Que de Pur Sang)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4260 PRIX STEPHANE LEIGNEL **4.200 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Mardi 30 octobre 2018

FONTAINEBLEAU

(Pôle Régional)

Diurne

0408 303

Lundi 22 octobre 2018 à 10 h 30

4414 PRIX RICHARD D'AYGUEVIVES **3.550 m**
(Haies - Femelles)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.000 en courses de haies. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**13 Obstacles** 16 partants maximum**4415** PRIX PIERRE DEBROISE **3.550 m**
(Haies - Mâles et Hongres)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.000 en courses de haies. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**13 Obstacles** 16 partants maximum**4416** PRIX DE LA VILLE D'AVON **3.550 m**
(Haies - A réclamer - Femelles)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 67 k.** Les pouliches mises à réclamer pour 12.000 porteront 2 k., pour 14.000, 4 k. En outre, les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**13 Obstacles** 16 partants maximum**4417** PRIX ENTREPRISE S.N. DUBUISSON **3.800 m**
(Haies - Femelles)**20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**14 Obstacles** 16 partants maximum

Mardi 30 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4418 PRIX PRINCESSE D'ANJOU **3.600 m** **Lundi 22 octobre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxer de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

4419 PRIX COLONEL ROBERT LABOUCHE **3.850 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxer de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

4420 PRIX WWW.COURSESCHEVAUX.FR **4.600 m**
(Cross-Country)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 18.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Haie - Talus breton - Haie - Talus breton - Haie - Mur en pierres - Contre haut - Rivière - Petit open-ditch - Trou à bord franc - Talus landais - Passage de route - Haie - Volpoum - Bullfinch - Double barrière - Fence - Talus breton - Haie 16 partants maximum

Forfaits :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 26 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 27 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 27 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

COMPIEGNE

(Pôle Régional)

Diurne

0880 305

Mercredi 24 octobre 2018 à 10 h 30

4657 PRIX CEREALISTE **3.600 m**
(Haies - Handicap)**Support d'événement****95 000**

(42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{ère} catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera de + 8.**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.****Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par France Galop.**

18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 26 octobre 10 h.

4658 PRIX DE BOURGES **3.400 m**
(Haies)**52 000**

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 24.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

18 partants maximum

4659 PRIX DE SAINT-RAPHAEL **3.400 m**
(Haies)
(Inédits)**48 000**

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains ou pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois au Galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

18 partants maximum

Jeudi 1^{er} novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

- 4660** PRIX BUCHEUR **3.800 m** Mercredi 24 octobre 2018 à 10 h 30
(Haies)
- 53 000**
(25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 13.000.
18 partants maximum
- 4661** PRIX DE BESANCON **3.800 m**
(Haies)
(L.)
- 80 000**
(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.**
Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 55.000 l'année dernière.
18 partants maximum
- 4662** PRIX AL CAPONE II - BERNARD SECLY **3.350 m**
(Steeple-Chase)
- 52 000**
(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 26.500 (victoires et places). **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
3.350 m. env. Départ adossé à la Double barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum
- 4663** PRIX CERILLY **3.900 m**
(Steeple-Chase)
- 52 000**
(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
3.900 m. env. Haie N°4- Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Haie noire - Fence irlandais - Bull finch - oxer synthétique - Open ditch - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 1^{er} novembre 2018 (suite)

Mercredi 24 octobre 2018 à 10 h 30

4664 GRAND STEEPLE-CHASE DE COMPIEGNE **4.900 m**

(Steeple-Chase - Groupe II)

220 000

(99 000, 48 400, 28 600, 19 800, 11 000, 7 700, 5 500)
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 52.000 cette année et par 125.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

4.900 m. env. Départ adossé à la rivière –Haie noire - Fence irlandais – Bull finch – Talus breton – Haie noir – Double barrière - Talus des tribunes - Open ditch – Oxer synthétique – Bull finch – – Fence irlandais –Haie noire - Rivière – Talus des tribunes - Talus breton – Fence anglais – Moyen Open ditch – Double arrière - Fence irlandais – Haie – Haie 16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 27 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 30 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 30 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

Vendredi 2 novembre 2018

ENGAGEMENTS

LYON PARILLY

(Pôle Régional)

Diurne

0712 306

4603 PRIX LOUIS TRESCA **3.400 m** Jeudi 25 octobre 2018 à 10 h 30

(Haies - Handicap de catégorie)

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le samedi 27 octobre 10 h.

4604 COURSE DE HAIES D'AUTOMNE **4.000 m**

(Haies - Handicap de catégorie)

42 000

(18 900, 9 240, 5 460, 3 780, 2 100, 1 470, 1 050) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, été classés 1er d'une course de dotation totale de 35.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le samedi 27 octobre 10 h.

4605 PRIX DU CERCLE DE L'ETRIER **5.200 m**

(Cross-Country)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 30 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 30 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 31 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 31 Octobre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Samedi 3 novembre 2018

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30

258 PRIX CACAO **4.400 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

Support d'événement

95 000

(42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, et ayant lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera +7.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le lundi 29 octobre 10 h.

259 PRIX BOURNOSIENNE **3.600 m**
(Haies - Groupe III - Femelles)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)
Pour pouliches de **3 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 35.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche gagnante par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

Samedi 3 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

260 PRIX KETCH **3.600 m** Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30
(Haies - Handicap de catégorie)
(L.)

80 000

(36 000, 17 600, 10 400, 7 200, 4 000, 2 800, 2 000)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Seront qualifiés, dans cette épreuve les poulains et les pouliches auxquels le handicapéur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 65 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 69 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Publication des poids, le lundi 29 octobre 10 h.

261 PRIX OENEAS **3.600 m**
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

262 GRAND PRIX D'AUTOMNE **4.800 m**
(Haies - Groupe I)

350 000

(157 500, 77 000, 45 500, 31 500, 17 500, 12 250, 8 750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.**

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. Noll. Départ devant la rivière des Tribunes, vers le tournant d'Auteuil - Corde à gauche. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30

Samedi 3 novembre 2018 (suite)

263 PRIX CONGRESS **3.600 m**
(Steeple-Chase - Groupe II)

200 000

(90 000, 44 000, 26 000, 18 000, 10 000, 7 000, 5 000)
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, ayant reçu une allocation en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 20.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No30. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière.
18 partants maximum

264 118EME PRIX DE FRANCE **3.500 m**
(Steeple-Chase - Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu 24.000 (victoires et places), ni depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, été classé dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 125.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Forfaits :	Mardi 30 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Dimanche 4 novembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

265 PRIX COUNT SCHOMBERG **3.600 m** Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30
(Haies - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

Epreuve du Challenge PERTEMPS

Support d'événement

100 000

(45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

CONDITIONS PARTICULIERES :

Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux qui ont, en obstacle (France et Etranger) à la clôture des engagements, soit couru au moins trois fois, soit été crédités de deux allocations.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Publication des poids, le mardi 30 octobre 10 h.

266 PRIX CAMBACERES - GRANDE COURSE DE HAIES DES 3 ANS **3.600 m**
(Haies - Groupe I)

250 000

(112 500, 55 000, 32 500, 22 500, 12 500, 8 750, 6 250)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 67 k.**

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 4 novembre 2018 (suite)

Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30

267 PRIX BERNARD SECLY **3.600 m**
(Haies - Femelles)
(L.)

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Des Primes de 4 800, 2 400, 1 400, 950, 450, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans. Poids : 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

268 PRIX MONDEVILLE **3.600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Engagements dans la course n°265

269 PRIX MAURICE GILLOIS - GRAND **4.400 m**
STEEPLE-CHASE DES 4 ANS
(Steeple-Chase - Groupe I)

320 000

(144 000, 70 400, 41 600, 28 800, 16 000, 11 200, 8 000)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 68 k.**

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

Dimanche 4 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

270 PRIX COQ GAULOIS **4.400 m** Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

271 PRIX FONDEUR **4.400 m**
(Steeple-Chase)

(L.)

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous chevaux de **5 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 12.000 cette année et par 30.000 l'année dernière.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

272 PRIX LA HAYE JOUSSELIN **5.500 m**
(Steeple-Chase - Groupe I)

520 000

(234 000, 114 400, 67 600, 46 800, 26 000, 18 200, 13 000)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.**

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No56. Départ adossé au mur en pierres - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases - On saute une seconde fois la rivière des Tribunes - Piste extérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 2 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 2 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

FONTAINEBLEAU

(Pôle Régional)

Diurne

0408 309

Lundi 29 octobre 2018 à 10 h 30

4421 PRIX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE ET MARNE **3.550 m**
(Haies - A réclamer - Mâles et Hongres)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec de réclamation supérieur de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs de 9.000. En outre, tout poulain ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4422 PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNE SUR SEINE **3.550 m**
(Haies - A réclamer - Femelles)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec de réclamation supérieur de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs de 9.000. En outre, toute pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4423 PRIX BARON MAURICE DE NEXON **3.550 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant en courses à obstacle, ni gagné, ni reçu 8.000 (places). **Poids 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

Lundi 5 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4424 PRIX DU DEBUCHER
(Haies - Femelles)

3.550 m **Lundi 29 octobre 2018** à 10 h 30

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant en courses à obstacles, ni gagné, ni reçu 8.000 (places). **Poids 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4425 PRIX ESMONDO
(Haies - A réclamer - Apprentis - Jeunes
Jockeys - JOCKEYS < 40 victoires)

3.800 m

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 66 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. Les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

14 Obstacles 16 partants maximum

4426 PRIX HENRY MAZE-SENCIER
(Steeple-Chase)

3.600 m

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours Intérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Haie - Talus breton - Haie - Double barrière - Haie - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 29 octobre 2018 à 10 h 30

Lundi 5 novembre 2018 (suite)

4427 PRIX BARON GEOFFROY DE WALDNER **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant cette année, en steeple-chase ni été classé 1er d'une course de dotation totale de 22.000, ni 2ème, ou 3ème d'une course de dotation totale de 40.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oser de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 2 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 2 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Vendredi 9 novembre 2018**ENGAGEMENTS****COMPIEGNE****(Pôle Régional)****Diurne****0880 313**

4665 PRIX PAULETTE ROLLAND (PX SPERANZA)
(Haies - Femelles) **3.400 m** **Vendredi 2 novembre 2018** à 10 h 30

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 11.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4666 PRIX LYCOMING
(Haies - Mâles et Hongres) **3.400 m**

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 11.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4667 PRIX STYRAX
(Haies - A réclamer) **3.600 m**

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.800 m. env. Haie N°4- Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie
18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 9 novembre 2018 (suite)

Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30

4668 PRIX DANIEL MERLE **3.350 m**
(Steeple-Chase)**52 000**

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000 (à réclamer excepté). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.350 m. env. Départ adossé à la Double barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

4669 PRIX ROGER SAINT **3.800 m**
(Steeple-Chase)
(L.)**85 000**

(40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 50.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 16.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

3.800 m. env. Haie N°4- Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

4670 PRIX ELISA **3.900 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang - Femelles)**52 000**

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.900 m. env. Haie N°4- Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Haie noire - Fence irlandais - Bull finch - oxer synthétique - Open ditch - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

Vendredi 9 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4671 PRIX COLONEL D'ENGLESQUEVILLE **4.100 m** **Vendredi 2 novembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie -
Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER
Epreuve Officielle du Championnat du Monde
FEGENTRI

53 000

(23 850, 11 660, 6 890, 4 770, 2 650, 1 855, 1 325) - dotation France Galop.

Epreuve officielle du Championnat du Monde FEGENTRI

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1er mars, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Le Propriétaire du cheval gagnant devra verser 3% de la valeur du prix à la Fegentri.

Sont autorisés à monter : les Gentlemen-Riders et les Cavalières de toutes nations, membres de leur Club national, ayant monté au moins cinq courses publiques en obstacles (point to point Anglais et irlandais inclus).

4.100 m. env. Départ adossé au Talus breton – Haie noire – Double barrière – Talus des tribunes – Open ditch – Oxer synthétique – Bull finch – – Fence irlandais – Haie noire – Rivière – Talus des tribunes – Talus breton – Fence anglais – Moyen Open ditch – Double arrière - Fence irlandais – Haie – Haie 16 partants maximum

Publication des poids, le samedi 3 novembre 10 h.

4672 GRAND STEEPLE
CHASE-CROSS-COUNTRY DE
COMPIEGNE **5.400 m**
(Cross-Country)

Championnat de France de Cross-Country
Challenge Crystal Cup

44 000

(21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits :	Lundi 5 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 6 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 6 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 7 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 7 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne



STRASBOURG

(Pôle Régional)

Diurne

0907 314

Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30

4699 PRIX ALBERT RIEDINGER **3.500 m**

(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 (victoires et places) en course à obstacles. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4700 PRIX PASCAL HERVE **3.800 m**

(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 8.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4701 PRIX DE CLOTURE **4.200 m**

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23 000

(10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le lundi 5 novembre 10 h.

Forfaits :	Mardi 6 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 8 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Dimanche 11 novembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

273 PRIX MARC ANTONY **3.900 m Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30**
(Haies - Handicap divisé)
(L.)
Première épreuve

Support d'événement

100 000

(45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par France Galop.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum
Publication des poids, le mardi 6 novembre 10 h.

274 PRIX DE BEAUGENCY **3.500 m**
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 11 novembre 2018 (suite)

Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30

275 PRIX RENAUD DU VIVIER **3.900 m**
(GRANDE COURSE DE HAIES DES 4 ANS)
(Haies - Groupe I)

250 000

(112 500, 55 000, 32 500, 22 500, 12 500, 8 750, 6 250)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 67 k.**

Un trophée sera offert au propriétaire, ainsi qu'un souvenir à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 20 partants maximum

276 PRIX TOURNAY **3.900 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000

(25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum
Engagements dans la course n°273

277 PRIX SAMBRISTAN **3.500 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No27. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Dimanche 11 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

278 PRIX SYTAJ **4.300 m** **Vendredi 2 novembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Groupe III - Femelles)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 100.000.

Poids : 4 ans, 64 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 55.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche ou jument gagnante par FRANCE GALOP.

PARC. No42. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Brook - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

279 PRIX GENERAL DONNIO **4.400 m**
(Steeple-Chase)

90 000

(43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 20.000 cette année et par 45.000 l'année dernière.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 20 partants maximum

280 STEEPLE-CHASE NATIONAL DES **4.400 m**
ANGLO ARABES

(Steeple-Chase - Anglo-arabes)

50 000

(24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe.

Poids : 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 20.000 cette année et par 40.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5%, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 9 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Lundi 12 novembre 2018

FONTAINEBLEAU

(Pôle Régional)

Organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

Diurne

0408 316

Lundi 5 novembre 2018 à 10 h 30

4428 PRIX DE LA ROUTE AMELIE **3.550 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4429 PRIX DU CARREFOUR DU NID DE L'AIGLE **3.550 m**
(Haies - Femelles)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulaches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4430 PRIX DU SIMPLON **3.550 m**
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et poulaches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

Lundi 12 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4431 PRIX PAIUTE (Haies)

3.800 m **Lundi 5 novembre 2018** à 10 h 30

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 Obstacles 16 partants maximum

4432 PRIX ANDRE PAROT (Steeple-Chase - A réclamer)

3.600 m

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxer de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

4433 PRIX HOTEL MERCURE - CHATEAU DE FONTAINEBLEAU (Steeple-Chase - A réclamer)

3.850 m

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxer de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 5 novembre 2018 à 10 h 30

Lundi 12 novembre 2018 (suite)

4434 PRIX COLONEL BEAUJEAN **4.600 m**
(Cross-Country)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Haie - Talus breton - Haie - Talus breton - Haie - Mur en pierres - Contre haut - Rivière - Petit open-ditch - Trou à bord franc - Talus landais - Passage de route - Haie - Volpoum - Bullfinch - Double barrière - Fence - Talus breton - Haie 16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 9 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Vendredi 16 novembre 2018

ENGAGEMENTS

NANTES

(Pôle Régional)

Diurne

0137 320

- 4274** PRIX DE SAINT MALO **3.100 m Jeudi 8 novembre 2018** à 10 h 30
(Haies - Femelles)
20 000
(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum
- 4275** PRIX ROGER CHAIGNON **3.500 m**
(Haies)
20 000
(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum
- 4276** PRIX DU VICE-PRESIDENT GILLES **3.800 m**
TARTOUE
(Steeple-Chase)
23 000
(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1er d'une course de dotation totale de 40.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000.
15 partants maximum
- 4277** PRIX DES FOIES GRAS BIRABEN **4.300 m**
(Steeple-Chase)
21 000
(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 8 novembre 2018 à 10 h 30

Vendredi 16 novembre 2018 (suite)

4278 PRIX JEAN SOBRY **4.300 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Lundi 12 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 13 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 13 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 14 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 14 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

TOULOUSE

(Pôle Régional)

Semi-Nocturne

0543 320

4528 COURSE DE HAIES D'AUTOMNE **3.500 m**
-GRAND PRIX DYNAVENA CERES
NUTRITION
(Haies)

28 000

(13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Des primes de 2.400, 1.200, 700, 475, 225 seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er mars dernier inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 13.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

16 partants maximum

Vendredi 16 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****4529** PRIX DE BONNEFOY
(Steeple-Chase - Anglo-arabes)**3.500 m** **Jedi 8 novembre 2018** à 10 h 30**22 000**

(10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments, de **4 et 5 ans**,
anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés
en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans
n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places).

Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées
pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :
1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de
sang arabe recevront 1k.1/2, 25 %, 3 k.,37,5 %,6 k.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

16 partants maximum

Forfaits :	Lundi 12 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 13 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 13 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 14 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 14 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30

281 PRIX FRANCOIS DE GANAY **3.900 m**
(Haies - Handicap)**Support d'événement****95 000**

(42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum
Publication des poids, le lundi 12 novembre 10 h.

282 PRIX FALZAREGO **3.600 m**
(Haies - A réclamer)**23 000**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Samedi 17 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

283 PRIX ROBERT DE LIPOWSKI **3.500 m** **Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30**
(Haies - Mâles et Hongres)

48 000

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas en courses de haies, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

284 PRIX LEOPOLD BARA **3.600 m**
(Haies - Femelles)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu, cette année, en courses à obstacles une allocation de 17.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

285 PRIX ELSENEUR **3.500 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 67k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No24. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On ne saute pas la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Samedi 17 novembre 2018 (suite)

Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30

286 PRIX ROBERT BATES **4.400 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

62 000

(27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**,

La référence applicable dans ce handicap se situera entre +12 et +14.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le lundi 12 novembre 10 h.

287 PRIX THUYA **4.400 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

48 000

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

288 PRIX METATERO **3.700 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classé dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No34. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Butte en terre - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Forfaits :	Mardi 13 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 15 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 15 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Lundi 19 novembre 2018

ENGAGEMENTS

FONTAINEBLEAU

(Pôle Régional)

Diurne

0408 323

4435 PRIX PATRICE QUENEDEY **3.550 m** Lundi 12 novembre 2018 à 10 h 30
(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4436 PRIX COMTE ANTOINE DE GONTAUT-BIRON **3.550 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4437 PRIX DE THOMERY **3.550 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni reçu 8.000 (places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 12 novembre 2018 à 10 h 30

Lundi 19 novembre 2018 (suite)

4438 PRIX DE LA ROUTE DES DEUX SOEURS **3.550 m**
(Haies - A réclamer - Femelles)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

13 Obstacles 16 partants maximum

4439 PRIX DU MONT USSY **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours Intérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Haie - Talus breton - Haie - Double barrière - Haie - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

4440 PRIX DES GRANDS FEUILLARDS **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxer de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

Lundi 19 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4441 PRIX PLANET SUSHI A
FONTAINEBLEAU
(Steeple-Chase)

3.600 m **Lundi 12 novembre 2018** à 10 h 30

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu
11.000 en steeple-chases (victoires et places) cette année. **Poids:**
67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année
et par 5.000 l'année dernière.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

**Parcours extérieur - Haie - Talus breton - Rivière - Petit
open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxer de Haie
- Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence -
Double barrière - Haie.** 16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

Mardi 13 novembre 2018 à 10 h 30

289 PRIX DE COYE **3.500 m**
(Haies - A réclamer - Femelles)**23 000**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000.**Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes.** 18 partants maximum**290** PRIX KERYM **3.500 m**
(Haies - Femelles)**53 000**

(25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas en courses de haies, reçu 30.000 (victoires et places). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées : pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.**PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes.** 18 partants maximum**291** PRIX GERARD PHILIPPEAU **3.500 m**
(Haies)**45 000**

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes.** 18 partants maximum

Mercredi 21 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

292 PRIX MARLY RIVER **3.900 m** **Mardi 13 novembre 2018** à 10 h 30
(Haies)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

293 PRIX JEAN SENS **3.900 m**
(Haies - Femelles)

45 000

(21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No6. Départ devant la rivière des Tribunes, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

294 PRIX BARCELONNETTE **3.600 m**
(Haies - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mardi 13 novembre 2018 à 10 h 30

Mercredi 21 novembre 2018 (suite)

295 PRIX BERNARD DE DUFAU **3.700 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 25.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No34. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Butte en terre - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Forfaits :	Vendredi 16 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 17 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Samedi 17 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Lundi 19 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 19 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Jeudi 22 novembre 2018

ENGAGEMENTS

ANGERS

(Pôle Régional)

Diurne

0201 326

4357 PRIX GENERAL DE COULANGE **3.400 m** Mercredi 14 novembre 2018 à 10 h 30
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Des primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225 seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4358 PRIX OTEUIL SF **4.100 m**
(Haies)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 17 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 19 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 19 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 20 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 20 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

COMPIEGNE

(Pôle Régional)

Diurne

0880 327

Jeudi 15 novembre 2018 à 10 h 30

4673 PRIX GENERAL DE SAINT-DIDIER **3.400 m**
(Haies - Groupe III)**125 000**

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 3 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 38.000.**Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.**

18 partants maximum

4674 PRIX DE CRAON **3.400 m**
(Haies)**48 000**

(23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.**

18 partants maximum

4675 PRIX DU TREPORT **3.800 m**
(Haies - A réclamer)**23 000**

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.**

18 partants maximum

Vendredi 23 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4676 PRIX LEOPOLD D'ORSETTI - **3.800 m Jeudi 15 novembre 2018 à 10 h 30**
GRANDE COURSE DE HAIES DE
COMPIEGNE
(Haies - Groupe III)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 64 k.; 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées et jusqu'à concurrence de 3 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 43.000 cette année et par 108.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

18 partants maximum

4677 PRIX ROGER DE MINVIELLE **3.350 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu en steeple-chase une allocation de 60.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 18.000.

3.350 m. env. Départ adossé à la Double barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum

4678 PRIX VERTIGE **3.450 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.450 m. env. Départ adossé à la Double barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - haie noire - Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Talus des tribunes - Open ditch - Oxer synthétique - Double Barrière - Fence irlandais - Haie - Haie
16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Jeudi 15 novembre 2018 à 10 h 30

Vendredi 23 novembre 2018 (suite)

4679 PRIX HAMILTON **3.800 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.800 m. env. Haie N°4- Double Barrière - haie - Talus breton - Bull finch - Fence irlandais - Haie noire - Rivière - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

4680 PRIX DES COUDRAIES **3.900 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

3.900 m. env. Haie N°4- Double barrière - Butte en terre - Double barrière - Haie noire - Fence irlandais - Bull finch - oxer synthétique - Open ditch - Talus des tribunes - Talus breton - Fence anglais - Moyen Open ditch - Double arrière - Fence irlandais - Haie - Haie 16 partants maximum

Forfaits :	Lundi 19 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 20 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 20 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 21 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 21 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Samedi 24 novembre 2018

ENGAGEMENTS

BORDEAUX LE BOUSCAT

(Pôle Régional)

Diurne

0581 328

4534 PRIX UBU III
(Haies)

3.700 m Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4535 PRIX OR JACK
(Haies)

3.700 m

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 2 16 partants maximum

4536 PRIX DE LEOGNAN
(Haies - Handicap de catégorie)

3.700 m

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le lundi 19 novembre 10 h.

ENGAGEMENTS

Samedi 24 novembre 2018 (suite)

Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30

4537 PRIX JEAN-LUC KIRCHHOFF **3.800 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 11.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 2 16 partants maximum

4538 GD STEEPLE-CHASE DE BORDEAUX **5.300 m**
- BALNEOTHERAPIE EQUINE DE
MALLERET
(Steeple-Chase)
(L.)

65 000

(31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 7.500 cette année et par 15.000 l'année dernière.

PARC. No 4 16 partants maximum

Forfaits :	Mardi 20 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 21 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 21 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 22 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 22 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Dimanche 25 novembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

296 PRIX JEAN LAUMAIN
(Steeple-Chase - Handicap)

4.400 m Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30

Support d'événement

95 000

(42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera + 7.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum
Publication des poids, le mardi 20 novembre 10 h.

297 PRIX FIFRELET
(Haies - Handicap)
(L.)

3.600 m

116 000

(52 200, 25 520, 15 080, 10 440, 5 800, 4 060, 2 900)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 69 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum
Publication des poids, le mardi 20 novembre 10 h.

ENGAGEMENTS

Dimanche 25 novembre 2018 (suite)

Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30

298 PRIX D'AMIENS **3.600 m**
(Haies - Handicap)

69 000

(31 050, 15 180, 8 970, 6 210, 3 450, 2 415, 1 725)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Publication des poids, le mardi 20 novembre 10 h.

299 PRIX ANDRE MICHEL **3.600 m**
(Haies - Groupe III - Femelles)

125 000

(56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, cette année, reçu une allocation de 100.000. **Poids : 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 60.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la jument gagnante par France Galop

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

300 PRIX LEON OLRV-ROEDERER **4.300 m**
(Haies - Groupe II)

165 000

(74 250, 36 300, 21 450, 14 850, 8 250, 5 775, 4 125)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k.; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 65.000 cette année et par 145.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

PARC. No9. Départ au tournant d'Auteuil - Corde à gauche. 20 partants maximum

301 PRIX NUPSALA **4.400 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

55 000

(26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 25.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes - Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oser - Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes - Piste intérieure des steeple-chases. 18 partants maximum

Dimanche 25 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

302 PRIX MORGEX **4.400 m** Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase - Groupe III)

145 000

(65 250, 31 900, 18 850, 13 050, 7 250, 5 075, 3 625)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.**
Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les
sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par
30.000 cette année et par 75.000 l'année dernière.

**Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant
par FRANCE GALOP.**

**PARC. No45 BIS. Départ devant la rivière des Tribunes -
Tournant d'Auteuil - Butte en terre - rivière du huit - Oxer -
Bullfinch - Double barrière - On saute la rivière des Tribunes
- Piste intérieure des steeple-chases.** 20 partants maximum

303 PRIX GEORGES COURTOIS **4.400 m**
(Steeple-Chase - Groupe II)

220 000

(99 000, 48 400, 28 600, 19 800, 11 000, 7 700, 5 500)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans,
64 k.; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées
jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour
les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chase
(victoires et places) : 1 k. par 65.000 cette année et par 155.000
l'année dernière.

**Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant
par FRANCE GALOP.**

**PARC. No46. Départ devant la rivière des Tribunes -
Tournant d'Auteuil - piste intérieure des steeple-chases -
On saute la rivière des Tribunes - Piste extérieure des
steeple-chases.** 20 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 21 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 22 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 22 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 23 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 23 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

FONTAINEBLEAU

(Pôle Régional)

Diurne

0408 331

Lundi 19 novembre 2018 à 10 h 30

4442 PRIX TREMAILLE 3.550 m

(Haies - Mâles et Hongres)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, encourses de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses

de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront**3 k.****13 Obstacles** 16 partants maximum**4443 PRIX DE MACHERIN 3.550 m**

(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies,reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k.** Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en courses de haies

(victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront**3 k.****13 Obstacles** 16 partants maximum**4444 PRIX DE LA GROTTTE DES ERMITES 3.550 m**

(Haies - Mâles et Hongres)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, encourses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses

de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront**3 k.****13 Obstacles** 16 partants maximum**4445 PRIX DE LA FONTAINE AUX BICHES 3.550 m**

(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies,reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en courses de haies

(victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront**3 k.****13 Obstacles** 16 partants maximum

Mardi 27 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4446 GRANDE COURSE DE HAIES DE FONTAINEBLEAU (Haies) **4.200 m** **Lundi 19 novembre 2018** à 10 h 30

29 000

(13 920, 6 960, 4 060, 2 755, 1 305) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu, cette année, une allocation de 15.000, ni été classés, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, dans les trois premiers d'une course d'une dotation totale de 35.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

15 Obstacles 16 partants maximum

4447 PRIX DES GORGES D'APREMONT (Steeple-Chase - A réclamer) **3.850 m**

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 11.000 avec prix de réclamation intermédiaires de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000 : 1 k. par 1.000. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours extérieur - Haie - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxe de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

4448 GRAND STEEPLE-CHASE DE LA SOLLE (Steeple-Chase - Handicap de catégorie) **4.400 m**

40 000

(18 000, 8 800, 5 200, 3 600, 2 000, 1 400, 1 000) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chases, ni reçu une allocation de 15.000, ni été classés 2ème d'une course d'une dotation totale de 35.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Haie - Double barrière - Haie - Haie - Talus breton - Rivière - Petit open-ditch - Bullfinch - Gros open-ditch - Mur - Oxe de Haie - Double barrière - Butte en Terre - Bullfinch - Fence - Double barrière - Haie. 16 partants maximum

Publication des poids, le mercredi 21 novembre 10 h.

ENGAGEMENTS

Lundi 19 novembre 2018 à 10 h 30

Mardi 27 novembre 2018 *(suite)*

4449 PRIX COLONEL BERNARD MARLIN **4.600 m**
(Cross-Country - Cavalières et
Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année
et par 4.500 l'année dernière.

**Pour Gentlemen-riders et les Cavalières, ceux n'ayant pas
gagné dix courses recevront 2 k.**

**Haie - Talus breton - Haie - Talus breton - Haie - Mur en
pierres - Contre haut - Rivière - Petit open-ditch - Trou à
bord franc - Talus landais - Passage de route - Haie -
Volpoum - Bullfinch - Double barrière - Fence - Talus breton
- Haie** 16 partants maximum

Forfaits :	Jeudi 22 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Vendredi 23 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Vendredi 23 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Samedi 24 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Samedi 24 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

Vendredi 30 novembre 2018

ENGAGEMENTS

AUTEUIL

(Pôle National)

Diurne

304 PRIX DE L' AISNE
(Haies - A réclamer)

3.500 m Jeudi 22 novembre 2018 à 10 h 30

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

305 PRIX CHALET
(Haies)

3.500 m

65 000

(31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

PARC. No4. Départ adossé à la dernière haie, en remontant vers le tournant de Passy - Corde à gauche à partir de l'intersection des pistes. 18 partants maximum

306 PRIX FRANCOIS DE PONCINS
(Haies)
(L.)

3.600 m

80 000

(38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 50.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 18.000 cette année et par 42.000 l'année dernière.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 20 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 30 novembre 2018 (suite)

Jeudi 22 novembre 2018 à 10 h 30

307 PRIX DANDOLO **3.600 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

69 000

(31 050, 15 180, 8 970, 6 210, 3 450, 2 415, 1 725)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

PARC. No5. Départ adossé au mur en pierres - Corde à gauche. 18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 23 novembre 10 h.

308 PRIX PETIT BOB **3.500 m**
(Steeple-Chase)

55 000

(26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 30.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No24. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On ne saute pas la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

309 PRIX LE PONTET **3.600 m**
(Steeple-Chase)

52 000

(24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No30. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Brook - rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Vendredi 30 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

310 PRIX DE L'ORNE
(Steeple-Chase - A réclamer)

3.700 m Jeudi 22 novembre 2018 à 10 h 30

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No34. Départ devant la rivière des Tribunes - Double barrière - Bullfinch - Oxer - On saute la rivière des Tribunes - Butte en terre - Rivière du huit - Oxer - Bullfinch - Double barrière. 18 partants maximum

Forfaits :	Lundi 26 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mardi 27 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mardi 27 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mercredi 28 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mercredi 28 Novembre 2018	12 h 30 Boulogne

ANGERS

(Pôle Régional)

Diurne

0201 343

Vendredi 30 novembre 2018 à 10 h 30 **4362** PRIX D'ECHARBOT **3.400 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Maiden)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k..

16 partants maximum

4363 PRIX DES GASTINES **3.400 m**
(Haies - Femelles)
(Maiden)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour poulaches de **3 ans**, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4364 PRIX UCELLO II **3.400 m**
(Haies - A réclamer)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et poulaches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les poulaches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et les poulaches, ayant cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Dimanche 9 décembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4365 PRIX COLONEL PATRICE LAIR **3.800 m** **Vendredi 30 novembre 2018** à 10 h 30
(Haies)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er mars de cette année inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

parcours intérieur extérieur 16 partants maximum

4366 PRIX PRINCE HINDOU **4.100 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

22 000

(9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux, de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, été classés 1er d'une course de dotation totale de 20.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le mardi 4 décembre 10 h.

4367 STEEPLE-CHASE DES 3 ANS DE L'OUEST **3.700 m**
(Steeple-Chase)

21 000

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

parcours intérieur 16 partants maximum

4368 PRIX ROGER DE TERVES-GD **3.800 m**
ST-CHASE DES 4 ANS
(Steeple-Chase)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

parcours intérieur extérieur 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 9 décembre 2018 (suite)

Vendredi 30 novembre 2018 à 10 h 30

4369 PRIX COLONEL GRANEL **3.800 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23 000

(10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 20.000.

Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

parcours intérieur extérieur 16 partants maximum

Publication des poids, le jeudi 6 décembre 10 h.

Fortaits :	Mercredi 5 Decembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Decembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Decembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 7 Decembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 7 Decembre 2018	12 h 30 Boulogne

TOULOUSE

(Pôle Régional)

Diurne

0545 343

4539 PRIX COLONEL AUBLET **3.500 m**
(Haies - Femelles)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Dimanche 9 décembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4540 PRIX DES CATALANS
(Steeple-Chase - A réclamer)

3.500 m Vendredi 30 novembre 2018 à 10 h 30

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k.; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Decembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Decembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Decembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 7 Decembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 7 Decembre 2018	12 h 30 Boulogne